DÉPARTEMENT SEINE-ET-MARNE
CANTON OZOIR-LA-FERRIERE
COMMUNE TOURNAN-EN-BRIE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE N° .....

2024 / 015

REGLEMENTATION DE STATIONNEMENT

Le Maire de la ville de TOURNAN-EN-BRIE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-1 à L2213-6,

Vu le nouveau Code de la Route et notamment les articles R411-8, R 411-25, R 417-1 à R 417-13,

Vu l'arrêté interministérielle du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière modifiée par divers arrêtés subséquents et notamment approuvée par l'arrêté du 22 octobre 1963,

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer le stationnement des véhicules afin d'assurer la sécurité publique durant **la commémoration du « Cessez le feu en Algérie » qui se déroulera au monument aux morts le Mardi 19 mars 2024** à TOURNAN-EN-BRIE,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le stationnement de tous véhicules sera interdit de **17h30 à 20h00 le Mardi 19 mars 2024 sur la Place Edmond de Rothschild ; autour du monument aux morts.**

ARTICLE 2 : Les panneaux de signalisation nécessaires seront apposés pour permettre l'application du présent arrêté qui sera affiché et publié.

ARTICLE 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

ARTICLE 4 : Par voie de conséquence, tout véhicule en infraction sera enlevé et mis en fourrière au frais du propriétaire.

ARTICLE 5 : - Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie,
- Madame la Cheffe de Police Municipale
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de TOURNAN-EN-BRIE,

Les Agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, une ampliation sera en outre notifiée aux différents services intéressés :

Fait à Tournan-en-Brie, le 06/02/2024

MAIRIE DE TOURNAN-EN-BRIE (Seine-et-Marne)

Laurent GAUTIER
Conseiller Départemental
Maire de Tournan-en-Brie